



Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse
Cunsigliu Economicu Suciale di l'Ambiente e Culturale di Corsica

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE¹
Du Mardi 30 septembre 2025 à 10h
Présentiel (Salle des délibérations – Palais Lantivy)

Le Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel de Corse s'est réuni **le mardi 30 septembre 2025, à 10 heures**, en présentiel de la salle des délibérations du Palais Lantivy, pour tenir sa séance plénière, sous la Présidence de Madame Marie-Jeanne NICOLI.

Le secrétariat de séance était confié à Madame Marie-Josée SALVATORI, Vice-Présidente.

L'ordre du jour était le suivant :

I- Adoption du projet de procès-verbal de la réunion plénière du jeudi 24 juillet 2025
;

II- Examen des projets d'avis relatifs à la saisine de Monsieur le président du Conseil Exécutif :

2.1 – *Projet d'avis 2025-39* relatif au Bilan d'étape et perspectives de la stratégie de la Collectivité de Corse en matière de prévention et de réduction des inégalités sociales de santé ;

2.2 - *Projet d'avis 2025- 40* relatif aux Contrats de concession de service de transports aérien à destination de la Corse 2025-2029 et 2026-2030 ;

2.3 – *Projet d'avis 2025-41* relatif à la Convention d'objectifs et de moyens entre l'Etat et la Collectivité de Corse 2025-2026 - Renforcer l'offre d'enseignement bilingue et immersif.

III- Motion de soutien au conservatoire du littoral ;

IV- Déclaration " Points et problèmes rencontrés par la pêche professionnelle corse "
;

V- Point sur les représentations extérieures ;

VI- Questions diverses.

¹ Adopté à l'unanimité le Mardi 28 octobre 2025

Étaient présents (46) :

Véronique ACKER-CESARI, Christian ANDREANI, André ANGELETTI, Michelle BARBE, Anthony BARTOLI, Antoine BATTESTINI, Frédéric BENETTI, Michèle BIAGGI, Gêrôme BOUDA, Pasquale BRASSET, Jean BRIGNOLE, Jean CANARELLI, Charles CASABIANCA, François CASABIANCA, CESARI Alexandra, Hyacinthe CHOURY, Françoise CIANFARANI, Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI, Jean-Pierre CLEMENTI, Laetitia CUCCHI-GENOVESI, Nicolas DE PERETTI, Nicolas D'ORAZIO, Hélène DUBREUIL-VECCHI, Marie-Jeanne FEDI, Bernard FILIPPI, Léon GIACOMONI, Jean-Pierre GIUDICELLI, Jean-Pierre GODINAT, Denis LUCIANI, Jean-Pierre LUCIANI, Antoine MARCAGGI, Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, Patrick MIAS, Marie-Jeanne NICOLI, Marc NINU, Laura NOBILI, Christian NOVELLA, Pat O'BINE, Fabrice OGLIASTRO, Julie PANTALONI-BARANOVSKY, Jean-Jacques RIUTORT, Pierre-Jean RUBINI, Marie-Josée SALVATORI, Jean-Dominique SUSINI, Stefanu VENTURINI, Pierre VITALI.

Étaient absents et ont donné pouvoir (5) :

Jean DAL COLLETO (*Pouvoir à Hélène DUBREUIL-VECCHI*), Cécile LIBERATORE-RUGGERI (*Pouvoir à Magali CANNAC-PADOVANI*), René LOTA (*Pouvoir à Marie-Jeanne NICOLI*), Valérie SALDUCCI (*Pouvoir à Pat O'BINE*), Paul TROJANI (*Pouvoir à Marie-Josée SALVATORI*).

Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du CESEC de Corse salue l'Assemblée et avant d'entamer son discours d'ouverture de séance, demande à **Madame la vice-présidente, Marie-Josée SALVATORI** de procéder à l'appel des conseillers, après constatation du quorum (*46 présents à l'ouverture de séance*), **la Présidente**, précise que le CESECC peut valablement délibérer.

« Care culleghe,
Cari cullegghi,
Saluta à tutti,

*C'est un plaisir de vous retrouver aujourd'hui, j'espère que vous avez pu profiter de l'été, vous reposer, et revenir plein d'énergie pour cette rentrée. Nous allons en avoir besoin !
Besoin pour assurer nos missions, ici, comme nous le faisons avec engagement pour l'ensemble de nos travaux, nous en avons en cours, mais d'autres importants viendront s'ajouter au cours de l'année,
C'est aussi pour de nouveau nous préparer à mener un combat pour préserver notre institution, car la menace de suppression des CESER plane de nouveau, comme en avril dernier, les mêmes parlementaires vont faire une nouvelle tentative, à l'occasion des votes budgétaires. Il va falloir être proactifs pour nous défendre et mobiliser comme nous l'avons déjà fait, nos organismes, les parlementaires, les élus locaux, les citoyens, les médias...*

Nous allons nous défendre non pas pour maintenir des positions confortables et des privilèges supposés entretenir un conseil inefficace et coûteux, mais parce que nous sommes convaincus de notre légitimité et de notre rôle utile au bon fonctionnement de la démocratie régionale.

L'été que nous venons de vivre a une fois de plus montré combien la situation du monde, qui ne fait que s'aggraver est dangereuse et inquiétante. Au niveau national, l'état de la démocratie en plein délitement suscite chez les citoyens une défiance de plus en plus grande envers les politiques, incapables de répondre, de manière satisfaisante, à la diversité des crises. Ils se sentent de plus en plus exclus des décisions publiques, et dans ce climat instable et complexe, émergent des discours binaires qui séduisent l'opinion par leurs solutions simplistes aux questions complexes, et qui en réalité ne font qu'exacerber les divisions et diminuer, voire empêcher toute écoute, tout dialogue. Ici, les positions véhiculées massivement par les réseaux sociaux et autres médias complaisants, tiennent lieu de vérité et le débat est progressivement remplacé par des affrontements stériles. Peu à peu l'espace du débat raisonné se rétrécit, la démocratie

perd de sa vitalité, elle qui repose en effet avant tout sur la confrontation respectueuse des idées et la recherche collective de points d'équilibre, constructifs.

C'est précisément dans ces moments que les CESER sont essentiels : représentant la société civile dans sa diversité, ils offrent à la pluralité des points de vue, où toutes les voix peuvent se faire entendre, toutes les sensibilités peuvent s'exprimer, un espace unique d'échange et de conciliation où s'élaborent, hors des intérêts sectoriels et partisans, des compromis raisonnables, des propositions communes et s'imaginent des solutions équilibrées et adaptées au terrain.

C'est cette liberté de parole, cette capacité à produire de l'intelligence collective, cette pratique démocratique qu'il convient de préserver. C'est l'un des meilleurs antidotes aux fractures et aux crispations à l'œuvre dans nos sociétés.

Nous avons avec Celine Agostini participé à l'Assemblée Générale de CESER de France pour travailler au document « chemin d'avenir » – certains d'entre vous ont d'ailleurs répondu au questionnaire envoyé à ce sujet - qui se décline en 3 volets :

- refonder la démocratie régionale,*
- évolution des relations avec la région,*
- et un socle commun de bonnes pratiques,*

qui initialement a pour objet de proposer des pistes d'amélioration pour le fonctionnement des CESER en leur donnant plus de moyens pour exercer pleinement leurs missions, : développer leur capacité d'agir au plus près des attentes et besoins du terrain, et augmenter l'impact, la prise en compte des travaux dans les politiques publiques mises en place. Ce travail pour conforter notre existence, renforcer notre place dans le paysage institutionnel, et démontrer que nous sommes des acteurs indispensables au dialogue social et de la prise de décision éclairée.

A la lumière du probable retour du danger de suppression, la démarche s'est reconcentrée sur la partie 1, plus politique destinée à être largement diffusée. Dans cette perspective un accent sera mis sur la nécessité de faire évoluer les CESER, d'une assemblée consultative vers une assemblée réellement participative, dans l'esprit, de ce qu'avait prévu le législateur, au moment de la création de ces instances en 1972, le CESECC doit s'inscrire pleinement dans cette logique pour consolider sa place, et ainsi apporter, non seulement des avis, mais une expertise et une vision transversale et stratégique des enjeux globaux.

Pour cela nous devons renforcer nos missions d'évaluation des politiques publiques, de prospective et mettre en place des modalités de consultation citoyenne directe, avec bien sûr, des moyens dédiés. Les citoyens aspirent à être associés à tous les niveaux de l'action publique, le défi, face aux discours populistes, est bien celui de l'inclusion et de la participation du plus grand nombre : notre assemblée peut contribuer à permettre que la chose publique devienne l'affaire de toutes et de tous. C'est à ce travail que nous devons nous atteler.

Pour terminer, nous ne pouvons pas passer sous silence les violences incendiaires et destructrices qui sévissent sur l'île, qui frappent des femmes et des hommes travailleurs et engagés qui font vivre l'économie insulaire. Ces actes que nous déplorons, que nous dénonçons avec vigueur minent le tissu social et économique, sapent la confiance collective et rendent difficile la possibilité de se projeter dans un avenir commun. Nous avons appris hier que Monseigneur BUSTILLO a été la cible de propos injurieux, calomnieux inscrits dans l'espace public, nous condamnons fermement ces agissements. Il faut que l'ensemble du corps social se mobilise fortement pour mettre fin à ces exactions, ces violences insupportables et que nous mettions tout en œuvre, collectivement, pour que soient respectées les personnes et les biens et que toute provocation, ou violence, soit rejetée.

Notre responsabilité, c'est de montrer qu'une autre voie est possible, pas celle de la destruction, mais celle de la concertation et de la construction apaisée.

Plus que jamais nous avons besoin les uns des autres pour dépasser les divisions improductives, pour inventer des solutions qui rassemblent plutôt qu'elles ne divisent, qui fabriquent du commun.

Je vous remercie de votre écoute. »

La Présidente passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

1/ Projet de procès-verbal du jeudi 24 juillet 2025 ;

La Présidente interroge les conseillers quant à leur prise de connaissance du document.

Aucune autre prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet ce projet de procès-verbal au vote.

Votants : 50

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 50

Le projet de procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2/Examen des projets relatifs à la saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif des rapports suivants :

2.1 - Projet d'avis 2025-39 relatif au Bilan d'étape et perspectives de la stratégie de la Collectivité de Corse en matière de prévention et de réduction des inégalités sociales de santé ; rapporteure Julie PANTALONI-BARANOVSKY pour la commission « Précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat ; sport et vie associative ».

Madame le rapporteure fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Julie PANTALONI-BARANOVSKY pour sa présentation, et donne la parole aux conseillers.

Christian NOVELLA souhaiterait que son propos inhérent au dispositif « un médecin près de chez vous », au sujet duquel il était intervenu en commission, soit renforcé à travers notamment l'intérêt que l'ARS et la Collectivité de Corse unifient leurs efforts, aussi il suggère la rédaction suivante :
« *Le CESEC préconise que la Collectivité de Corse intervienne aux côtés de l'ARS notamment auprès de l'EPCI Pasquale PAOLI et de celle de l'Oriente qui en bénéficient, à atteindre leurs objectifs tant en installation de médecins solidaires qu'en création d'infrastructures d'accueil et de fourniture de matériel médical.* », puisqu'il semblerait que le manque de coordination et de moyens génère des problèmes.

Denis LUCIANI absent en commission, souhaite le développement des crèches, qui constitue une préoccupation prégnante, en outre, un plan serait nécessaire pour la formation en langue corse pour les personnels âgés, car malgré des déclarations d'intentions, une structuration de l'offre de formation est indispensable. Par ailleurs, le plan de santé présenterait selon lui, un défaut de coopération internationale, à l'instar de la Catalogne, qui a un établissement hospitalier en Groupement Européen de Coopération Territoriale, puisque celui-ci est transfrontalier entre la Catalogne et le Languedoc.

Hyacinthe CHOURY objecte que la question des crèches a été soulevée en commission, or mise en perspective avec le nombre des naissances, cela a démontré que le taux de remplissage optimal (place à plein temps) n'était pas atteint. De plus, compte tenu de la nature privée de ces crèches, elles sont gérées en fonction de l'équilibre financier *a contrario* des crèches familiales, qui elles sont autonomes : c'est la raison pour laquelle l'avis insiste sur cet aspect, mais aussi sur la nécessité de trouver des dispositifs incitatifs, pour encourager les crèches à créer des places « perlées » et pour cela, elles ont besoin de soutien, d'où la proposition de dispositif adapté.

Jean CANARELLI estime ce rapport fourni, nonobstant, il relève que s'agissant de la réduction des inégalités sociales de santé, il aurait souhaité une mention relative au dépistage des violences intrafamiliales, qui présente un intérêt de premier niveau, pour ne pas se retrouver dans une situation extrêmement grave. De plus, sur la démographie médicale et l'accès aux soins, la réalité qui se fait jour est que le nombre de médecins augmente régulièrement, il faut donc anticiper mais pour autant aujourd'hui, il y a un problème majeur : à titre de comparaison, il indique que lorsqu'il est passé en 2^{ème} année de médecine, ils étaient au nombre de 4000, et aujourd'hui ils sont 11 000 étudiants et les promotions de médecins sont de 8000 à 9000 médecins par an. Etonnamment, il y a un déséquilibre entre la Haute-Corse et la Corse-du-Sud, en effet il y a moins d'attractivité en Haute-Corse et il faut espérer qu'avec cette réussite du 1^{er} cycle à Corte, le nombre augmentera. En outre, l'accompagnement du transport des patients sur le territoire, doit aussi faire l'objet d'une réflexion. Concernant le CHU, il souhaite effectuer un focus sur la nécessité de structurer la recherche, cela doit être fait pour se donner toutes les chances :

- mettre l'accent sur la structuration de la recherche en elle-même,
- puis le nécessaire développement dans le cadre du CHU innovant permettra d'insister sur une impérative convergence public-privé, car cela ressort en titre, mais pas trop dans le détail, afin d'éviter une distorsion pour la population et un manque de patients qui pâtirait globalement -de même que les internes, en termes de formation- de l'absence de ce rapprochement.

Enfin, sur les filières de formations, il se félicite du développement des filières de formation dans la santé, où il faut continuer à avancer.

La Présidente remercie les différents contributeurs, et demande au Docteur Jean CANARELLI, s'il souhaite rédiger une ou plusieurs propositions d'amendements.

Aussi, le **Dr Jean CANARELLI** confirme ses propositions d'amendement, formule son premier projet d'amendement, dans l'ordre chronologique :

« Le CESEC souligne la nécessité de renforcer le dépistage des violences infra-familiales » ;

Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI considère pour sa part, qu'il est préférable de parler de « détection » qui a un côté social, plutôt que « dépistage » qui revêt un caractère médical, car les violences familiales sont plus « sociales » que « médicales ».

La Présidente confirme cette idée et ajoute qu'il s'agit ici, d'une première approche des propositions qui vont être soumises au débat.

Jean-Pierre GIUDICELLI porte à la connaissance de l'Assemblée la mise en place d'un Diplôme d'Université « Violences, Familles et Sociétés » au sein de l'Université de Corse.

Jean CANARELLI poursuit sur ses propositions d'amendement :

« Le CESEC souligne la nécessité de renforcer le transport social à caractère médico-social des patients dans les zones de faible densité médicale »

« ...l'importance de structurer la recherche autour d'un projet universitaire. »

Marie-Josée SALVATORI s'enquiert de la demande de maturation du projet universitaire, alors que le rapport prévoit la mise en place de la gouvernance, cela ne fait-il pas double emploi ?

Jean CANARELLI précise qu'en termes de recherche, l'ensemble des projets -très nombreux aujourd'hui- doit être structuré autour d'un projet global, afin que la démarche soit visible, profitable, et surtout appuyée par une structure universitaire où la recherche est bien mise en place avec toutes ses composantes ; à l'issue, la labellisation devrait suivre, car l'ensemble sera structuré et organisé autour d'un projet universitaire bien défini, ce qui constitue du reste la volonté de tous les acteurs.

François CASABIANCA s'interroge sur la structuration de la recherche, car, en effet il y a un risque de se disperser et pour exister dans le paysage scientifique au niveau national, des choix en petit nombre sont nécessaires. En effet, des points d'appui existent aujourd'hui, pour lesquels des renforcements peuvent être proposés, car une structure de recherche ne se crée pas *ex nihilo*, cela doit être travaillé sur la durée, accumuler les compétences et finalement être capable d'exister dans les communautés scientifiques. Aussi, il préconise, un soutien à la virologie, car c'est un point d'excellence, en témoignent les travaux qui se font avec l'Université d'Aix-Marseille de longue date, avec l'apport de thésards et de post-doctorants, tandis qu'*a contrario* sur la sclérose en plaques, il semblerait que cela ne soit pas autant avancé. En outre, sur le volet « Impact climat et tourisme de masse », le contenu du document est un peu flou, et il est normal de s'interroger quant à la création de nouvelles entités pour lesquelles, il faudrait attendre longtemps pour être crédible. Enfin, sur la recherche, il est proposé le pôle « petite enfance » : le partenariat avec l'institut Boris CYRULNIK sera-t-il inscrit dans le potentiel de recherches du CHU à venir, car cela n'est pas très précis dans le document : selon lui, des choix sont indispensables et à ce titre, il rejoint la préoccupation du Dr. Jean CANARELLI.

La Présidente intercède en faveur de François CASABIANCA sur la nécessité de préciser ces points, néanmoins, il est difficile de détailler l'entièreté du développement présenté dans l'avis alors que ce dernier dispose d'une « importance de consolider la recherche » indiquant largement ce qui évoqué sur les pôles déjà existants ; seulement la préoccupation du Dr CANARELLI était de mettre l'accent sur la nécessité de le structurer autour du projet universitaire, sans que cela ne remette en question ce qui est déjà en cours mais qui devra être coordonné dans un travail autour du projet universitaire. Par ailleurs, s'agissant du pôle « Petite enfance » au regard de la spécificité des travaux menés par le Pr Boris CYRULNIK, il semble difficile de proposer l'association dès à présent car cela, ne concerne pas du tout le même type d'études que celles qui sont relatives au développement de certaines maladies.

Jean CANARELLI souhaitait mettre en avant la priorisation de ce regroupement et de ces travaux de structuration de la recherche, qui sont bien détaillés dans le rapport, car sans la recherche, ce sera difficile d'avoir le reste : il y a aujourd'hui le 1^{er} cycle d'études de médecine à CORTE, les hôpitaux et les cliniques sont là, aussi la recherche doit être le moteur de l'ensemble.

Nicolas DE PERETTI souligne l'intérêt de faire travailler le public et le privé, ce qui est du reste l'objectif de la Collectivité, par exemple lors du rapport d'économie mixte, c'est plus qu'important car au niveau des structures, il n'y a pas de concurrence avec le public avec comme objectif, celui d'être un complément et de combler certaines lacunes, et justement le privé parvient parfois de maintenir une certaine présence.

La Présidente soumet le 1^{er} amendement déposé par le Dr Jean CANARELLI :

Ligne 79 - « Le CESEC souligne la nécessité de la détection précoce des violences infra-familiales »

Votants : 50

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0
Pour : 50
L'amendement est adopté à l'unanimité.

La Présidente soumet le 2^{ème} amendement déposé par le Dr Jean CANARELLI :

Ligne 101 - « Le CESEC souligne la nécessité de renforcer le transport à caractère médico-social des patients dans les zones de faible densité médicale »

Votants : 50

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 50

L'amendement est adopté à l'unanimité.

La Présidente soumet le 3^{ème} amendement déposé par Christian NOVELLA :

Ligne 108 - « Le CESEC préconise que la Collectivité de Corse intervienne auprès de l'Agence Régionale de Santé notamment auprès de la communauté de communes Pasquale PAOLI et de l'Oriente, qui en bénéficient, pour aider à atteindre les objectifs tant en installation de médecins solidaires, qu'en création d'infrastructures d'accueil et de fourniture de matériel médical. »

Véronique ACKER CESARI s'interroge sur la motivation de limiter cet amendement à deux territoires, sachant qu'un certain nombre d'autres territoires sont considérés comme des déserts médicaux, notamment l'intercommunalité Fium'Orbu Castellu.

Christian NOVELLA répond que les deux intercommunalités sont les seules à avoir répondu à l'appel d'offres, les autres intercommunalités peuvent aussi répondre, néanmoins un accord doit être trouvé entre la Collectivité de Corse et l'Agence Régionale de Santé sur ce point.

La Présidente propose à Véronique ACKER-CESARI d'insérer une mention qui stipulerait l'intérêt pour les autres EPCI de se porter candidats afin d'être soutenus dans cette démarche.

Gérôme BOUDA s'enquiert des raisons qui ont pu amener les différents EPCI à ne pas répondre.

Christian NOVELLA invoque l'initiative de l'Etat qui a analysé toutes les régions, les zones défavorisées en France et en Corse, et qui n'a finalement décelé que ces deux intercommunalités.

Jean BRIGNOLE confirme avoir participé à une réunion avec l'ARS récemment, il signale à cet effet que le matériel est mis à disposition par l'ARS et la commune qui accueille le dispositif, est, en charge de la mise en place du matériel de réception (bureau, table, chaises...) : l'inconvénient réside dans le fait de demander à l'intercommunalité, et en particulier à deux mairies (ici, Ponte-Leccia et Castello-di-Rostino) de mettre à disposition des locaux pour deux vacations par mois, sans même savoir les fréquences des visites, sur simple constat de la présence de deux médecins sur la commune de Ponte-Leccia, qui sont âgés de plus de 70 ans, et qui effectuent des rotations de 2.5 jours chacun. Aussi, ces « médecins solidaires » sont prévus dans le bâtiment attenant, avec des locaux qui ont un coût, pour seulement deux journées de permanence.

Charles CASABIANCA s'exprime sur les fréquences d'intervention des médecins qui vont consulter sur la communauté de communes de l'Oriente, 3 fois par semaine (soit un médecin/jour), sur la commune de Linguizzetta ; cependant, ce dispositif a tout de même été étendu à toute la Corse, mais les autres intercommunalités n'ont pas répondu. Les médecins qui participent à ce dispositif sont en position de retraite, âgés d'à peu près 72 ans en moyenne, et interviennent 1 fois par semaine sur des lieux qui sont pratiques d'accès pour eux avec des modalités de fonctionnement qui varieront d'un EPCI à l'autre, en fonction de la volonté des médecins de s'y rendre.

Julie PANTALONI-BARANOVSKY précise qu'il peut arriver que certains appels à projet de l'ARS ou même de la Collectivité de Corse, aient des zones bien définies et ne couvrent pas la totalité du territoire.

Jean CANARELLI confirme que ce zonage a été défini au niveau national et seules deux zones ont été identifiées « fortement déficitaires » avec de nombreux critères, un peu à la va-vite, pour répondre à une commande du premier ministre de l'époque ; or, aujourd'hui, le mode d'organisation n'est pas réellement défini, et le conseil national de l'ordre des médecins a souhaité participer à l'accompagnement de ce mouvement, puisqu'il est quasiment le seul à connaître vraiment la réalité démographique, et ceux qui sont à proximité. Pour sa part, il rejoint les inquiétudes des contributeurs précédents, sur la viabilité d'un tel système d'autant que d'autres discussions (PPL MOUILLER et GARROT) sont en cours avec des objectifs qui vont dans le même sens que ceux qu'a voulu mettre en place l'ancien premier ministre : cela sera compliqué. Cependant, ce dispositif n'a pas pour objet, seulement deux consultations par mois mais, les réponses sont assez faibles en termes de souhait des médecins d'y participer. Mais cela ne veut pas dire que si les conditions sont remplies, avec des conditions de travail correctes, il n'y aurait pas davantage de volontaires et même s'il reconnaît qu'il est difficile d'y adhérer, cela peut apporter des réponses dans certains secteurs, sans pour autant s'implanter en face de cabinets déjà existants.

La Présidente revient donc au vote du 3^{ème} amendement déposé par Christian NOVELLA.

Véronique ACKER-CESARI propose qu'éventuellement le texte soit complété en ces termes : « en recherchant les voies et moyens, qui permettraient à d'autres territoires de bénéficier du même dispositif. »

Votants : 50

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 50

L'amendement est adopté à l'unanimité.

La Présidente soumet le 4^{ème} amendement déposé par le Dr Jean CANARELLI :

Ligne 126 – « L'importance de prioriser, de structurer et de consolider la recherche insulaire autour d'un projet universitaire (virologie, Sclérose en plaques (SEP), impacts du climat et du tourisme de masse...) »

Votants : 50

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 50

L'amendement est adopté à l'unanimité

La Présidente soumet le 5^{ème} amendement déposé par le Dr Jean CANARELLI :

Ligne 131 – « Le CESECC insiste sur le besoin d'avoir un CHU multisites public/privé pour l'ensemble de la population »

Votants : 50

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 50

L'amendement est adopté à l'unanimité

Puis, la **Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 50

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 50

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis **2025-39**.

2.2 - Projet d'avis 2025-40 relatif aux Contrats de concession de service de transports aérien à destination de la Corse 2025-2029 et 2026-2030 ; rapporteur Denis LUCIANI pour la commission « Commission développement économique tourisme, affaires sociales, emploi et prospective »
Monsieur le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La **Présidente** remercie Denis LUCIANI pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

Jean CANARELLI s'interroge quant aux motifs du nombre élevé d'absences de réponses sur un ensemble globalement très étoffé, puisque Volotea avait adressé 15 offres (seules 9 réponses ont été retenues) et que les 3 offres d'Easy Jet ont été rejetées.

La **Présidente** confirme que tous les critères n'auraient pas été renseignés et de nombreux lots n'ont pas été attribués.

Gérôme BOUDA se questionne sur la motivation d'un tel dispositif, malgré ce qu'il qualifie de « caractère poétique du tourisme quatre saisons, porteur de valeur ajoutée ».

Denis LUCIANI considère qu'il s'agit d'un dispositif extrêmement innovant, qui s'explique par un étalement de la saison, qui pourrait constituer une augmentation substantielle du PIB et surtout une stabilisation en termes d'emplois et d'activité économique de divers secteurs ; d'autres régions européennes pourraient du reste, s'en inspirer.

Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI pour sa part remarque que la ligne 93 stipule « qu'aucun prix n'est versé par la Collectivité pour les mois de juillet et août » aussi, elle s'interroge car les compagnies Air Corsica, Volotea sont bien présentes sur les tarmacs corses en mai, juin, septembre et octobre et ont des taux de remplissage quasiment maximum en juin et septembre, et pour autant elles ne reçoivent pas d'aides d'Etat, avec un coût estimé à 11M€ sur 4 ans : cet argent public n'aide ni le transporteur -il aidera la Corse à travers ses hôteliers et son économie- ni le passager, mais aidera la compagnie bénéficiaire, elle aura des surcoûts voire des profits. Avec au moins, une certitude, celle que cela ne profitera ni à la population, et pas même aux salariés puisque l'absence de critère social -et environnemental aussi- a été soulevé en commission. De plus, sur l'attribution des lots, et notamment les 3 lots attribués à Air Corsica, on constate que la compagnie atterrit déjà à Bruxelles, à Rome : elle a donc répondu à des marchés dont elle est déjà attributaire, par conséquent, il est loisible de s'interroger sur les motifs qui ont conduit la compagnie à ne pas répondre sur les autres lignes. Par ailleurs, la compagnie Volotea est déjà présente sur les lots domestiques, elle va à Nantes, Bordeaux, Strasbourg, de la même façon, elle s'interroge sur la motivation de VOLOTEA de ne répondre qu'à ce lot.

Enfin, elle rappelle l'intervention de la Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse, quant à l'étude effectuée sur l'offre hôtelière, d'hébergement et de restauration sur toute l'année (du 1^{er} janvier au 31 décembre), qui a confirmé qu'à Ajaccio et Bastia, des établissements seront ouverts.

Denis LUCIANI rappelle que le critère social ne pouvait figurer sur ce type de document relatif à l'achat de flux ; néanmoins, les études effectuées évoquent un accroissement de 2% du PIB, soit une activité induite (transport, restaurant, hôtel, musée...) : ce dispositif original, expérimental et innovant pourrait inspirer d'autres régions, pour étaler la saison et cet élargissement vise à stabiliser l'emploi dans certains secteurs (avec un dialogue noué avec les différents acteurs du tourisme).

Frédéric BENETTI rejoint Denis LUCIANI car, la question de l'attractivité de la Corse à long terme, a souvent été au cœur des préoccupations or aujourd'hui il semblerait qu'un moyen ait été trouvé par cet achat de flux, de pérenniser la saison, sur huit voire peut-être dix mois, et éventuellement de baisser la surfréquentation en juillet/août. En outre, concernant Easy jet, Air Corsica et Volotea leur dimension de compagnies privées leur confèrent une certaine réaction à la rentabilité or même s'il est vrai que la dimension sociale n'a pas été prise en compte, la plus-value économique qui pourrait être apportée à la Corse avec l'étude effectuée qui démontre une retombée sensiblement forte, au niveau du PIB. Enfin, même si c'est de l'argent public, on peut considérer qu'il est bien utilisé.

Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI rappelle que la Collectivité de Corse ne dispose toujours pas de l'autorisation de la Direction Générale de l'Aviation Civile, par conséquent cela pourrait débiter au 1^{er} novembre sans cette autorisation.

Jean BRIGNOLE revient sur les propos tenus en commission qui ont fait état d'un investissement annuel à hauteur de 2.5M€ pour un rapport de 418M€ sur 3 ans ; mais selon lui, le problème ne réside pas sur ce point. En effet, il s'interroge sur l'essentiel du maillage économique (pas seulement les acteurs du tourisme mais aussi les professionnels des activités culturelles...) qui aurait pu être sollicité pour des ouvertures annuelles. La tentative de la Collectivité de Corse est à saluer, toutefois il faut savoir si la Corse est prête à offrir un produit, c'est-à-dire celui pour lequel les touristes se déplacent. Enfin, lors de la présentation du projet l'année dernière, il avait été dit que c'était une opportunité pour Air Corsica, et non que cela était fait pour Air Corsica mais 3 compagnies ont répondu et aujourd'hui on est en droit de se demander si Air Corsica a la capacité de répondre. En effet si pour diversifier, on a implanté la compagnie Volotea, elle se retrouvera finalement avec davantage de rotations qu'Air Corsica, et pourrait de fait, devenir incontournable. Enfin, la compagnie Air France qui va se désengager d'Orly, va-t-elle mettre en place sa filiale low cost Transavia, en remplacement parce qu'en effet, aujourd'hui, cela représente 270 emplois en Corse ?

Frédéric BENETTI rappelle que la question de l'étalement du tourisme sur une plus longue durée a toujours été discutée, or aujourd'hui un semblant de solution pourrait avoir été trouvé alors, il convient d'essayer pour se donner la chance d'avoir une saison plus étalée et une surfréquentation un peu moins présente pour les mois de juillet et d'août, notamment pour la protection du patrimoine qui est impacté par cette surfréquentation et tenter de montrer à la Corse, qu'il n'y a pas que les mois de juillet et août, que les mois d'octobre, novembre et décembre avec les marchés de Noël pour mettre le pied à l'étrier à cette saisonnalité, un peu allongée.

François CASABIANCA reconnaît qu'il s'agit d'un dispositif expérimental et à ce titre, des questions doivent être formulées par anticipation afin de pouvoir conjecturer ; selon lui, 3 questions se posent :

- 1/le marché latent qui serait stimulé par une intervention : les compagnies ne répondent pas de manière conforme à la supposée intention, car sur 36 lignes proposées, seules 12 ont été attribuées et 21 ont été déclarées infructueuses, par conséquent, l'objectif est loin d'être atteint ; de plus, certaines lignes ouvertes sont déjà actives aujourd'hui. Enfin, la stratégie d'Air Corsica est sibylline, alors *qu'a contrario* celle de Volotea est très claire ;
- 2/sur le tourisme quatre saisons, il faut réellement analyser les motivations recherchées à savoir, lisser les effets du tourisme et mieux l'équilibrer : pourtant cette année, les mois de juillet et août

étaient complets. Il craint une pression anthropique qui se diffuse de la même manière et avec les mêmes niveaux, qu'en pleine saison, la dépendance au tourisme aurait ainsi été accrue. Le tourisme quatre saisons doit générer une balance entre nuisance et ruissellement ;
3/enfin, il souligne le manque de vision prospective sur le moyen et long terme : comment et quelle trajectoire emprunter pour atteindre un dispositif satisfaisant sous divers aspects ?

Jean-Pierre GODINAT se questionne sur l'avantage supposé des habitants de Corse et le peuple corse, en votant un modèle de développement qui semble -sauf pour quelques hôtels- peu bénéfique pour les Corses : en effet, le tourisme a augmenté de 2.4% cet été, selon lui il n'est pas question de niveler la saison. Il ajoute que les infrastructures et les différents problèmes liés aux déchets sont des signes qui ne trompent pas.

La Présidente profite de cette occasion pour recentrer le débat et indiquer que ces préoccupations avaient déjà été exprimées lors de la première présentation du rapport, aussi, elle suggère que la réunion qui devait se dérouler sur le sujet du tourisme se tienne rapidement afin qu'une prospective soit envisagée ; nonobstant, elle estime illusoire de penser que le développement de la Corse pourra se faire sans aucun tourisme, car c'est un élément important de dynamisme local qui doit évidemment être conçu de manière sociale, durable et qui respecte l'environnement en mettant en jeu les ressources patrimoniales, culturelles qui pourraient permettre un séjour en Corse différent. Mais aujourd'hui, il s'agit de l'attribution des lots auxquels les compagnies ont répondu. Enfin, pour rejoindre Frédéric BENETTI, le développement économique, ici le tourisme, est fait de l'interaction de plusieurs éléments, qui permet de créer un mouvement vertueux, si on conditionne ce développement.

André ANGELETTI revient sur les propos tenus en commission, notamment l'importance de savoir où l'on veut aller : il se veut rassurant quant à une démarche effectuée auprès des professionnels qui ont exprimé une réelle demande. Le tourisme divers existe sur les quatre saisons pour prolonger cette prestation sur les mois d'hiver, le curseur doit être positionné sur les besoins, et non pas sur des visions autres. Ce rapport est conforme à l'esprit, et concernant les prestataires qui n'ont pas répondu, il ne doit pas y avoir de débat. Ce rapport constitue une ouverture, le monde rural va en profiter parce que justement la saison ne se prête pas à une fréquentation du littoral et cela représente un enjeu important dont il faut en tenir compte.

Pat O'BINE en réponse à Gérôme BOUDA, considère qu'il ne faut pas attendre pour prendre des initiatives, et rappelle à ce titre le projet-pilote, qu'elle a lancé accompagnée par Michelle BARBE et Valérie SALDUCCI, relatif au tourisme éco-artistique, qui ne demande qu'à se développer et qui reconnaît le touriste pas comme un simple consommateur mais comme un touriste actif qui pourrait permettre de faire vivre les artistes de Corse toute l'année.

Patrick MIAS souhaitait prendre la parole, mais annonce qu'il a été devancé par la Présidente, par conséquent il partage pleinement son propos.

Christian NOVELLA adhère aux propos tenus, et revient sur la Collectivité de Corse qui s'adresse aux socio-professionnels sans consulter la population, bien que le développement économique soit indispensable, la population en a assez, à cause de différents paramètres (manque d'infrastructures, mauvaise circulation...). En outre, la résilience de la biodiversité qui se faisait jusqu'à présent les mois d'hiver, ne s'opèrera désormais plus : cette forme de tourisme, qui à son sens n'est pas durable, n'impacte-t-elle pas trop les habitants du territoire quant à leur condition et mode de vie ? Par conséquent, il préconise que la Collectivité de Corse, au lieu de systématiquement s'adresser aux socio-professionnels du tourisme, tente désormais de prendre l'avis de la population.

La Présidente confirme que le CESECC est censé représenter l'avis de la société civile, et c'est à ce titre que le Conseil est consulté. Par ailleurs, il a été prévu que cet allongement de saison, soit

entendu comme le développement d'un tourisme durable et soutenu, acquiescé du reste par le CESECC. Quant au non-repos de la nature, il ne faut pas penser qu'il y aura une masse de population, aussi importante qu'aux mois de juillet et août : ces observations sont importantes, et devront être réaffirmées lors du séminaire relatif au tourisme cependant, la Collectivité de Corse a en charge le développement économique, quels que soient les efforts effectués pour revitaliser le rural, le tourisme aura toujours une part importante dans l'économie de l'île : par conséquent, il convient d'y travailler pour qu'il devienne durable et soutenable et que la population en tire un profit. Il faut penser les questions dans leur ensemble et non séparément.

Denis LUCIANI soutient le propos de la Présidente et ajoute que l'allongement de la saison, permettra d'étaler le revenu, assurera une pérennité : c'est-là une initiative innovante, qu'il faudra peut-être corriger si elle n'est pas parfaite, certains produits hivernaux seront à structurer et à développer, par exemple l'aspect culinaire.

Charles CASABIANCA considère le sujet du tourisme récurrent, car comme l'a dit la Présidente, mettre en place une politique touristique avec une attente sociale concomitante, mais constater finalement qu'à cause du tourisme, se loger à l'année est difficile, notamment dans l'extrême-sud ou la Balagne, cela pose donc un certain nombre de problèmes. Par ailleurs, des lignes aériennes sont ouvertes, mais il n'est pas certain qu'un travail effectif ait été mené auprès des véritables acteurs du tourisme, pour un véritable projet : l'assemblée doit structurer politiquement, une ligne économique dans ce domaine, avec l'ensemble des acteurs. En définitive, un flux de 36 lignes est proposé, seule une partie est distribuée : on est en droit de se demander pour quoi faire ?

Christian ANDREANI estime que les éléments statistiques sont suffisants pour affirmer que l'activité touristique pose des problèmes, mais en résout aussi. Toutefois, une réflexion plus profonde et générale s'impose, notamment sur le devenir de la Corse, une vision prospective en termes d'équipements est nécessaire car aujourd'hui il est constaté un réseau routier saturé, une augmentation des déchets, des établissements hôteliers vides, des locations sauvages qui se multiplient, des lignes maritimes à interroger : ces éléments sont à analyser finement, pour pouvoir disposer d'une réflexion profonde sur le tourisme car certains ne s'y retrouvent pas.

Hyacinthe CHOURY souscrit pour sa part, à la nécessité d'une vision globale (économique des transports, du tourisme...) pour parvenir à une transformation de la région.

La Présidente revient sur la nécessité de se consacrer à l'objet général du rapport, et non sur les remarques et observations déjà effectuées lors de la présentation initiale de ce rapport ; puis, **la Présidente** soumet le projet de prise d'acte de ce rapport.

Votants : 50

NPV : 5 (*Véronique ACKER-CESARI, Antoine BATTESTINI, Gêrôme BOUDA, Jean-Pierre GODINAT, Christian NOVELLA*)

Abstention : 7 (*Anthony BARTOLI, Pasquale BRASSET, Jean BRIGNOLE, Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI, Jean-Pierre CLEMENTI, Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, Laura NOBILI*)

Contre : 0

Pour : 38

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimé et devient l'avis **2025-40**.

2.3 – Projet d'avis 2025-41 relatif à la Convention d'objectifs et de moyens entre l'Etat et la Collectivité de Corse 2025-2026 - Renforcer l'offre d'enseignement bilingue et immersif ; rapporteur Jean-Pierre LUCIANI pour la commission « Lingua corsa e u so sviluppu » ELARGIE A TOUS.

Monsieur le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Jean-Pierre LUCIANI pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

Denis LUCIANI souhaite porter à la connaissance de l'Assemblée que dès 2008, l'alerte avait été donnée sur cette carence enseignante qui aujourd'hui est devenue critique notamment au niveau de la ressource -cf. proposition de brigades intervenantes, qui n'avait pas été retenue- : la problématique doit être évaluée de manière juridique, quant au transfert de compétences qui est envisagé.

Jean-Pierre LUCIANI s'affirme en tant que rapporteur mais non en qualité de rédacteur de l'avis, aussi, il estime que certains détails pourraient être spécifiés, d'autant que cette convention ne présente aucune caractéristique révolutionnaire au regard des ambitions affichées de façon unanime par les classes politiques confondues, et même par la société : il s'agit d'une mesure d'urgence sur une année, qui aurait dû intervenir à l'automne 2021, soit à la sortie du COVID, lorsque le Plan Lingua 2020, arrivait à son terme. Aujourd'hui le contexte est particulier : la proposition de mesures par la Collectivité de Corse et l'Education nationale, dans le cadre du droit positif est obligatoire. A titre d'exemple, la somme de 800 000 € représente la masse salariale de 20 enseignants contractuels, qui vont remplacer les personnels enseignants titulaires en formation, subventionnés pour la 1^{ère} fois non pas par l'Education nationale mais par la Collectivité de Corse ; avec pour objectif de booster le vivier d'enseignants compétents au niveau linguistique. Ce levier va permettre de mettre en place des enseignants bilingues supplémentaires en 1 an : pour cette année, 60 à 80 enseignants sont prévus. Cependant, des mesures de type indemnités spécifiques comme des Indemnités de Missions Particulières (IMP) ne sont prévues que pour une année, et pour l'heure, rien n'est prévue pour l'année d'après : au-delà de cette convention généreuse, il y a une dimension technique qui relève de la technicité de l'Education nationale : même si l'immersion est fréquemment évoquée pour toutes sortes d'activités, l'enseignement immersif est quelque chose de précis, et malheureusement aujourd'hui il n'y a pas de cahier des charges, qui définit précisément ce qu'il en est réellement car il s'agit d'une illégalité tolérée. En effet, grâce à Monsieur le Recteur de Corse, pour la première fois, il n'y a pas de lettre de cadrage de l'enseignement de la langue corse, et le fait d'instituer en savoir fondamental, la langue corse est révolutionnaire or si l'on acte, le cahier des charges de l'enseignement immersif tel qu'il devrait être défini comme il existe dans certaines régions à forte identité linguistique, il serait frappé du sceau de l'illégalité. Alors, aujourd'hui il convient d'approuver cette convention, en ayant bien en tête que c'est l'anticipation de quelque chose de plus grand qui sera possible dans un cadre statutaire autre : tant qu'il n'y aura pas de loi organique qui définira une certaine officialité territoriale de la langue corse, le flou demeurera.

Gérôme BOUDA considère que pour enseigner la langue corse aux enfants, il faut des enseignants, que pour avoir des enseignants, il faut des diplômés or, cette année, il n'y a aucun inscrit en 1^{ère} année de Master langue et culture corse : aussi, il estime que s'il n'y a pas de jeunes pour s'inscrire dans ces études, c'est parce qu'ils n'ont pas de projection possible de ce qu'ils pourraient faire. Cela représente pour lui, une réflexion de fond.

Jean-Pierre LUCIANI observe que ce propos est totalement juste, et que ce rapport doit être vu sous deux prismes, d'abord comme une mesure, mais aussi comme une vision globale qui s'inscrit dans la planification linguistique à l'échelle de 360 000 habitants -qui n'est pas encore prévue-, cependant, une mission lingua corsa œuvre peut-être déjà sur ce projet, sans que l'on soit réellement certain de l'état d'avancement. Toutefois, si le processus de planification voit le jour, ce dernier ne pourra se faire à droit positif, il faut anticiper et statutairement il faut penser à mettre en œuvre d'autres moyens.

Aucune autre prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

Votants : 50

NPV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 50

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis **2025-41**.

La Présidente revient sur le vote de la délibération relative à la formation en finances publiques qui était prévue les 1^{er} et 2 octobre prochain, cependant en raison de l'annonce de la journée d'action syndicale prévue le 2 octobre, il a été décidé de reporter cette formation à janvier 2026, avec une session à Bastia et une seconde à Ajaccio, dont la délibération sera présentée au mois d'octobre.

3/ Motion de soutien au conservatoire du littoral ;

La Présidente revient sur la réunion plénière qui s'est tenue en juillet dernier, au cours de laquelle Françoise CAMPANA en sa qualité de présidente du Conseil des rivages du Conservatoire du littoral, avait fait état de la motion que la Collectivité de Corse avait prise concernant la menace de suppression du Conservatoire du littoral, aussi, dans le droit fil Jean-Jacques RIUTORT a procédé à la rédaction d'un projet de motion.

- **La Présidente** interroge les Conseillers quant à d'éventuelles modifications.

André ANGELETTI réitère sa préoccupation quant à l'état des relations entre le Conservatoire du littoral et la profession agricole car des positions sont à mettre à jour : en effet, selon le Conservatoire du littoral il y aurait 84 exploitants sur 4660 hectares, sauf que ces exploitants exploitent des parcelles qui appartiennent au Conservatoire « sans droit ni titre » puisque le Conservatoire du littoral ne fait désormais, plus de baux, mais uniquement des conventions sur des durées limitées, voire des autorisations de pâturages sur 1 an. Par conséquent, se servir de l'agriculture pour récupérer des terres naturelles et agricoles, d'autant que s'il y a un droit de préemption qui est proposé par le Conservatoire, si un agriculteur est intéressé mais non-conventionné avec le propriétaire cédant : le Conservatoire ne fait pas de document, et donc ne maintient pas l'agriculteur sur ses terres, et plus largement, ne favorise pas le développement de l'agriculture sur l'ensemble du parcellaire dont le Conservatoire est propriétaire (soit à peu près 21000 hectares). Aussi, il s'inquiète, du devenir de ces terres puisqu'aucune action n'est menée conjointement avec le monde agricole, avec une obligation de ne pas entretenir les terres pour ceux qui disposent d'une autorisation de pâturage. Dès lors, il considère que cela fait beaucoup pour mettre en marge une profession entière, d'autant que ces terres étaient auparavant exploitées, sur le littoral ou non, puisque désormais le Conservatoire recule et devient propriétaire de terres pas forcément situées sur le littoral. Il estime qu'il est à présent temps que des mesures soient prises par le Conservatoire, pour que l'agriculture existe, que l'on puisse pacager et entreprendre mais aussi mettre en valeur ces terres.

La Présidente remercie André ANGELETTI pour ses remarques, et le sollicite quant à son soutien sur cette motion.

André ANGELETTI affirme s'abstenir sur cette motion, car malgré plusieurs demandes auprès de M. MURACCIOLE, l'ancien directeur et la nouvelle directrice, aucune n'a abouti : selon lui, ce document doit évoluer politiquement et pas seulement pour l'agriculture, mais aussi pour l'intérêt général. Aujourd'hui, ce manque d'entretien des surfaces a généré des investissements énormes, qui ne sont pas justifiés.

Christian NOVELLA affirme que bien entendu il est possible d'avoir des différends avec le Conservatoire du littoral dont l'objet est tout de même, d'acquérir des parcelles menacées par l'urbanisation dégradée pour en faire des sites restaurés aménagés accueillants dans le respect des équilibres naturels, aussi il se peut que pour l'entretien, le maintien des sites naturels, il autorise des bergers, le pastoralisme, mais sans pouvoir le faire de manière emphytéotique : c'est une réglementation.

La Présidente remercie Christian NOVELLA, et recentre l'objet de la motion autour du soutien au Conservatoire du Littoral en mettant en avant ses principales qualités, les relations avec les agriculteurs relèvent d'un autre débat, qui pourra avoir lieu ultérieurement.

Puis **la Présidente** soumet au vote cette délibération.

Votants : 50

NPV : 0

Abstention : 2 (ANGELETTI André ; CIANFARANI Françoise)

Contre : 0

Pour : 48

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés et devient la délibération **2025-04**.

4/ Déclaration " Points et problèmes rencontrés par la pêche professionnelle corse " ;

La Présidente annonce la motion à l'initiative de Xavier D'ORAZIO, qu'elle requalifie de déclaration, au regard de la rédaction ; elle sollicite l'intéressé quant à une éventuelle prise de parole.

Xavier D'ORAZIO explique sa démarche par la disparition en cours de la profession, qui plus est, bien souvent oubliée par l'Assemblée de Corse notamment, aussi, il attendait ce moment, aidé par Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI pour présenter et soutenir ce texte.

Jean-Pierre GODINAT ne se revendique pas technicien, mais souhaiterait des précisions sur l'acronyme VMS.

Xavier D'ORAZIO répond qu'il s'agit d'un système de surveillance des navires par satellite, et qui prend la forme d'une balise.

Christian NOVELLA juge ce débat utile, d'autant que le PADDUC fait office de schéma mise en valeur de la mer et à ce titre, il devra prendre en compte les difficultés d'exercer une pêche qui est artisanale en Corse. Dans un avis, le CESECC proposait que la Collectivité de Corse offre une flotte - louée ou gratuite - aux jeunes pêcheurs pour qu'ils s'installent.

Denis LUCIANI affirme qu'il votera cette motion, qui représente un problème quasiment culturel selon lui : il y a un problème de coût -pour la petite pêche- mais aussi d'attractivité des jeunes vis-à-vis de cette profession or ce patrimoine risque de disparaître, en raison des carcans administratifs qui lui sont imposés et qui n'encouragent pas.

Xavier D'ORAZIO ajoute que cette balise imposée est subventionnée à 100% dans toute la France, sauf en Corse où l'Office de l'Environnement, a indiqué que ce qui ne relève de la sécurité n'est pas subventionné.

Christian ANDREANI considère que ces activités de la petite pêche côtière et de la pêche dans sa globalité en Corse sont importantes, *a fortiori* lorsqu'une réflexion sur l'autonomie de la Corse est

en cours ; en effet, il est impensable de constater des activités nautiques débridées sur les 1000 kilomètres de côtes de la Corse et ne pas considérer ce qui est la mémoire du territoire de la Corse, la mer parce que derrière la mer en Corse, il y a une histoire qui renvoie à des liens forts avec des techniques. Aujourd'hui on ne peut pas se résoudre à voir disparaître une des essences de l'histoire de la Corse, sous prétexte d'une mise sous coupe privée.

Nicolas DE PERETTI observe que cette déclaration comprend notamment plusieurs questions, aussi on doit s'attarder sur la nécessité d'apporter des réponses à cette profession. En outre, si toutes les régions de France ont droit au financement de la VMS à 100% et qu'ici, région à statut spécifique, il faut expliquer que c'est l'Office qui octroie ou pas. Par ailleurs, le référent semble être, l'Office de l'Environnement de Corse, cependant, les pêcheurs sont une profession agricole, aussi quelle est la raison pour laquelle l'ODARC n'est pas désigné pour gérer ces équipements *via* un appel à projet. Enfin, s'agissant de la continuité territoriale, il est précisé que « *les pêcheurs sont confrontés à des frais d'approvisionnement de matériel, d'expédition de leur pêche, d'un prix le plus élevé de France du carburant...* », aussi il considère ces réponses attendues comme nécessaires ainsi que la désignation d'un interlocuteur, pour que cette profession puisse vivre dignement de son activité.

Laetitia CUCCHI-GENOVESI pour sa part, s'est, elle aussi interrogée sur la nature du document, et en même temps une simple déclaration ne serait-elle pas moindre au regard des attendus de Xavier D'ORAZIO, mais aussi de la profession. Ce document qui pose des questions, induit un soutien du Conseil, aussi elle s'interroge sur la manière la plus efficiente d'apporter son soutien à la profession, qui pourrait peut-être prendre la forme d'une requête auprès de la Collectivité de Corse pour prendre en charge ces VMS.

La Présidente objecte que cela était prévu, c'est la raison pour laquelle elle a requis la modification de la nature du document, car elle pose un certain nombre de questions portées par la pêche professionnelle, qui aurait conclu par un soutien à la démarche de la pêche professionnelle en Corse, assortie d'un plan de gestion de la petite pêche mais aussi la création d'un Parlement de la mer. Enfin, comme évoqué par Christian NOVELLA, lors du travail sur la révision du PADDUC, il conviendra d'y adjoindre la question de la pêche.

Gérôme BOUDA est terrifié par le revenu mensuel moyen d'un pêcheur qui se situe à 1200 €, et qui pourrait se traduire par la disparition de la profession, qui représenterait une perte essentielle.

Christian NOVELLA revient sur le plan territorial de soutien de la pêche en 5 axes, mis en œuvre par la Collectivité de Corse, et s'interroge quant à la volonté du comité régional des pêches afin que ce plan soit amélioré et à quel titre. Or aujourd'hui, nous n'avons pas d'éléments tangibles pour constater ce qui correspond au plan, et/ou ce qui est absent de ce plan, et qui devraient figurer pour nous aider à voter cette motion.

Hyacinthe CHOURY s'interroge sur la vision d'ensemble, pour un renforcement de la pêche artisanale afin qu'elle ne périclite pas et que l'on ne voit pas débarquer des chalutiers, des pêcheurs industriels qui vont détruire les fonds et appauvrir notre approvisionnement. Il est fondamental de défendre les pêcheurs pour une vision d'avenir de la société de demain.

Marie-Josée SALVATORI soutient elle aussi, Xavier D'ORAZIO, d'autant que l'auto-saisine relative à l'Autonomie alimentaire avait soulevé la nécessité de se rapprocher de la consommation locale.

Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI assure Xavier D'ORAZIO de son soutien, et de surcroît puisqu'il est fait état de déclin, souligne le nombre de pêcheurs qui est aujourd'hui en chute libre, en y ajoutant les difficultés liées à un parcours très difficile, puisque sous la coupe de normes européennes drastiques, et si projet d'autonomie il y a, il conviendrait d'y adjoindre une adaptation des normes européennes à notre Région, et surtout à notre mer, qui est différente. Enfin, elle signale

l'arrivée de chalutiers, depuis la Sardaigne, depuis l'Italie, depuis le nord de l'Afrique, depuis l'Espagne.

Véronique ACKER-CESARI apporte son soutien à son collègue conseiller, toutefois au-delà de la solidarité elle considère ce texte par 2 aspects, le premier lié à la structuration de la politique de la pêche locale avec des carences et des besoins d'outils, et une urgence de mise en conformité des professionnels qui exercent cette activité, de devoir financer leurs équipements par les aides publiques, consenties *a fortiori* dans d'autres régions. Aussi, elle suggère que par l'urgence soit proposée une motion qui demande à la Collectivité de Corse d'étudier les voies et moyens de soutenir le financement de la mise aux normes de sécurité des bateliers qui exercent aujourd'hui - motion concrète et pratique qui s'appuie sur un texte européen- et d'un autre côté, soutenir la déclaration telle que prévue pour soutenir la création d'un plan de gestion de la petite pêche corse, qui est une démarche de plus long terme et de coordination des acteurs, qui s'inscrit sur un temps plus long avec des problématiques plus complexes.

La Présidente reprend un extrait de la motion s'agissant de la « création d'un plan de gestion petite pêche corse, réalisé par les pêcheurs » et interroge Xavier D'ORAZIO quant à la mesure de contradiction ou de complétion du plan pêche proposé par la Collectivité de Corse.

Xavier D'ORAZIO rappelle que dans le cadre de l'autonomie, le comité régional des pêches avait sollicité la création d'un Plan de gestion de la pêche corse, pour bénéficier de moins de contraintes au regard de l'Etat : pour exemple, pour installer un jeune pêcheur, il lui faut suivre une formation d'une année scolaire, avec des formations très onéreuses (2000 à 3000 €), puis suivre une formation de 3 ou 4 mois, auprès d'un pêcheur professionnel. Ces modifications représentent des contraintes, et 99% des jeunes qui sortent de l'école optent pour la navigation car la profession de pêcheur est trop difficile et compliquée. S'agissant du Plan de la Collectivité de Corse, il n'a jamais été mis en œuvre, et aucun contact n'a été noué : il constate un abandon total, qui a généré la création d'un syndicat qui projette de mener des actions plus dures. Le comité régional ne souhaite pas en arriver à une situation de blocage mais veut être écouté et entendu.

La Présidente revient sur le Plan Pêche auquel le CESECC a donné un avis favorable, qui doit être mis en place par l'Office de l'Environnement de Corse ; aussi, elle s'enquiert d'éventuels contacts qui pourraient expliquer que cet organe n'ait pas été mis en place.

Xavier D'ORAZIO fait un comparatif sur les quotas de la pêche au thon et à l'espadon sur les régions de France qui sont à 99%, alors *qu'a contrario* localement il n'y a à peine que 1 à 2 autorisations par an ; les jeunes pourraient venir s'installer pour avoir des quotas de pêche au thon avec un bateau décent or, peu de quotas sont accordés ici.

Christian NOVELLA s'exprime sur les Plans de gestion en sites préservés dont il est question ici, en prenant pour exemple le Parc marin du Cap Corse, les pêcheurs du comité régional des pêches négocient et mettent en place des zones de jachères avec des cantonnements, et ont assez de pouvoir au sein de ces sites, pour trouver des arrangements, pour se partager avec les autres acteurs de la mer des secteurs de pêche et préserver les espèces ; évidemment d'autres problèmes peuvent survenir sur d'autres parties de la Corse mais sur cette catégorie de site, ils sont entendus.

La Présidente suggère qu'effectivement à la suite de ces interventions, un soutien à cette démarche soit affirmé et simultanément, la commission pourrait être réunie afin de rencontrer l'Office de l'Environnement en charge de l'application de ce plan, afin de comprendre les raisons de ce retard de mise en œuvre, et enfin, proposer une motion plus précise et étayée au mois d'octobre.

Denis LUCIANI estime qu'il est nécessaire d'acter d'ores et déjà, le soutien.

François CASABIANCA s'enquiert de la personne morale qui porte la déclaration à savoir le Comité régional des pêches ou bien le syndicat créé récemment, car à l'écoute de Xavier D'ORAZIO on peut comprendre que cette déclaration serait portée par le Comité régional des pêches en anticipation de possibles actions commandées par le syndicat. Par conséquent, il doit être affirmé que le soutien va à la déclaration portée par le représentant du comité régional des pêches, au sein du CESECC.

La Présidente propose que l'Assemblée approuve la déclaration en concluant en ces termes :
« Le CESEC partage les inquiétudes exprimées par le représentant du Comité régional des pêches et la prud'homie, et soutenons sa démarche. »

Votants : 50

NPV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 50

Cette déclaration est approuvée.

Jean BRIGNOLE a déjà fait remarquer en sa qualité de président de la commission du Développement économique, que malgré le report de la session de l'Assemblée de Corse d'une semaine, les rapports ne sont pas parvenus dans les temps réglementaires impartis : il sollicite une nouvelle fois, l'envoi des documents 10 à 15 jours avant la date de la séance plénière afin que les élus de l'Assemblée territoriale puissent en prendre connaissance, puisque ce sont eux qui votent. Malgré cela, il précise tout de même n'avoir pas exprimé cette demande devant le Président SIMEONI lors de sa venue pour présenter le rapport.

La Présidente remercie Jean BRIGNOLE pour cette préoccupation qui est partagée, puisque le Conseil n'a cessé de renouveler cette demande auprès du Président du Conseil Exécutif, sans réel succès jusqu'à présent. Cependant, elle espère qu'avant les vacances de Noël, une nouvelle rencontre Conseil Exécutif/Bureau du CESECC se tienne, afin d'essayer d'élaborer ensemble un calendrier de travail, de façon à pouvoir travailler avec anticipation sur les contenus à aborder, sans avoir les rapports. Enfin, elle suggère aux conseillers de se permettre d'en faire la requête dès lors qu'un Conseiller exécutif est présent en commission.

Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI propose si cela est possible comme elle l'a déjà évoqué à la suite de la commission Solidarité-Précarités, que la désignation d'une personne représentant les professions de santé en Corse, intervienne lors du prochain renouvellement de la composition du CESECC, car le Docteur CANARELLI, est désigné en qualité de Personnalité Qualifiée par le Préfecture de Corse.

La Présidente souscrit à cette demande, en effet le 1^{er} volet politique de « Chemin d'avenir » qui sera proposé en octobre prochain, traite de la réflexion nécessaire sur la composition et la représentativité dans le cadre des élections des différentes instances consultatives, qui n'ira pas sans poser de problèmes, puisque s'il est décidé d'intégrer d'autres représentants, et qu'il y a un nombre maximum, cela impliquera que d'autres conseillers ou groupes soient privés d'un ou deux représentants : c'est une situation complexe sur laquelle, il convient de travailler collectivement pour repenser l'avenir. Par ailleurs, en évoquant le processus d'autonomie s'il continue ou finit par aboutir, il faudra réfléchir -avec les autres conseils consultatifs Assemblea di a Ghjuventu, Chambre des Territoires- au statut et aux missions des conseils consultatifs dans le cadre d'un statut d'autonomie. Enfin, si ce processus tarde à être engagé, il conviendra de mener cette réflexion rapidement quant à l'ensemble de la gouvernance et de la représentativité des Conseils dans l'avenir.

5/Point sur représentations extérieures :

La Présidente donne la parole à Michelle BARBE, qui a représenté le Conseil lors de la réunion New Deal mobile, ainsi que lors de la réunion du Comité de bassin.

Michelle BARBE indique avoir été présente :

- *Lundi 08 septembre* pour la réunion du *Comité New Deal mobile* qui arrive à son terme : selon les gestionnaires toutes les zones sont désormais couvertes or, il semblerait que parfois cela ne soit pas tout à fait le cas, l'explication se trouve soit parce que le premier magistrat de la commune n'a pas souhaité installer de pylône sur son territoire, soit parce que, l'information n'a pas été transmise aux gestionnaires en charge de cette installation. D'un point de vue général, le constat est plutôt satisfaisant, même si sur les grands axes principaux tels que Bastia/Ajaccio, ou Porto-Vecchio/Bastia et Porto-Vecchio/Ajaccio des coupures persistent ;

- *Mercredi 17 septembre* pour la réunion du *Comité de Bassin*, pour le futur SDAGE où un point a été effectué sur l'ancien Schéma et les préconisations du CESECC ont fait l'objet de félicitations puisque les propositions, ont été retenues pour sa future élaboration. A ce titre, elle remercie les services qui avaient préparé une synthèse de ces points, qui pourrait du reste, être diffusée à tous les Conseillers.

S'agissant des préconisations retenues, comme pistes de travail :

- ✓ Renforcement de la gouvernance insulaire : la nécessité d'une gouvernance insulaire spécifique est connue comme une piste de travail (actuellement, ce n'est pas le cas) ;
- ✓ Sobriété et responsabilité des usagers ;
- ✓ Adaptation aux spécificités territoriales ;
- ✓ Financement et solidarité : le CESECC avait émis que la politique de l'Eau soit défendue par le pollueur-payeur, préleveur payeur : que cela soit clairement affirmé.

Les points en suspens :

- L'ampleur réelle de la marge de manœuvre réglementaire (délégation partielle et expérimentation locale)
- La question du financement durable des services de l'eau demeure sensible

Opportunité stratégique : le CESECC peut consolider son rôle en veillant à ce que les pistes qu'il a portées soient traduites en mesures opérationnelles dans la prochaine version du SDAGE, et ainsi, mettre en avant la convergence entre la position du Conseil et les orientations du Bureau du Comité de Bassin pour peser davantage sur la révision du SDAGE.

La Présidente remercie Michèle BARBE, et ajoute qu'une délégation du CESECC dont elle faisait partie a participé à la Journée du réseau des professionnels dédiée aux déplacements médicaux sur le continent, organisé par l'association INSEME -à ce titre, elle en profite pour saluer le retour de Laetitia CUCCHI-GENOVESI dans l'hémicycle-, dont l'ordre du jour était un bilan et des perspectives, avec des témoignages sur des problématiques qui demeurent. Aussi, elle propose à Laetitia CUCCHI-GENOVESI de prendre la parole, d'autant qu'elle a envisagé de reprendre un travail en commission -pour actualiser et faire des propositions sur un certain nombre de sujets.

Laetitia CUCCHI-GENOVESI rappelle qu'en 2019, une commission *ad hoc* avait créée pour objectiver -à l'époque, le nombre n'était pas connu- la problématique et le nombre de déplacements médicaux sur le continent, et formuler ensuite des propositions concrètes d'amélioration de la prise en charge, ce rapport s'intitulait « Innover pour lutter contre les inégalités territoriales en matière d'accès au soin » en 10 propositions très concrètes. Aujourd'hui, elle -et d'autres- préconise de faire

un bilan en 2025 ou 2026, en fonction des possibilités du calendrier, de ces 10 propositions formulées, ce qui à l'époque était une première car il s'agissait du 1^{er} rapport d'auto-saisine qui avait été adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse, afin de savoir si les préconisations ont été mises en œuvre et entendues par les élus.

La Présidente remercie Laetitia CUCCHI-GENOVESI et poursuit sur les représentations extérieures, puisque le Bureau -notamment les membres qui ont pu se libérer- a reçu une délégation japonaise autour du développement d'un programme sur le thème de la châtaigne ; en effet, les Japonais sont producteurs et développent l'entrepreneuriat avec de nombreux projets, des rencontres sont donc prévues avec la filière sur la Corse entière afin de nouer des partenariats pérennes -dans les années qui viennent- autour du développement de la châtaigneraie.

La Présidente rappelle la tenue de la conférence organisée par le CESECC en coopération avec l'association OPERAE autour de la question de la rémunération des artistes, qui se déroulera vendredi 3 octobre au Palais Lantivy, dont le contenu a été explicité lors de l'envoi de l'invitation.

Par ailleurs, **la Présidente** revient sur la contribution du Conseil, et notamment la question posée par le CESE autour de la prospective « Pour un modèle de société durable pour 2050 », avec le document de synthèse des réponses formulées dans le cadre imposé par le CESE qui a été adressé, à la suite duquel la participation du Conseil doit être transmise avant décembre 2025, donc validée lors de la séance plénière de novembre 2025. Dans ce droit fil, elle effectue un parallèle avec Corsica Pruspettiva qui s'apprête à proposer des scénarios de développement, la Présidente de l'Assemblée de Corse présentera pour sa part, le 1^{er} document qui est le socle du diagnostic avec les perspectives d'évolution, effectué par le Bureau d'études mandaté, et un comité de pilotage qui se tiendra d'ici au mois de décembre. Pour nourrir et étayer le travail qui va être fait pour le CESE, il est d'ores et déjà possible de consulter sur le site, le document stabilisé de Corsica Pruspettiva s'agissant des 23 variables retenues, qui ont été analysées et la synthèse du travail du CESECC pour alimenter le cadre imposé par le CESE, afin de réfléchir à ce qui pourrait être apporté en prospective pour un modèle de société soutenable, durable, et inclusive à l'horizon 2050. Cela initie un travail de participation à cette contribution pour le CESE, mais aussi au choix de scénario qui sera validé par l'Assemblée de Corse : à partir du document stabilisé d'étude, le Conseil pourra y travailler pour anticiper le rapport définitif sans être pris par le temps. Par conséquent, elle suggère qu'un Bureau exceptionnel se tienne jeudi 9 octobre, et que le Conseil se réunisse en sections, le 12 novembre dans l'après-midi afin de présenter un document stabilisé au mois de novembre. Enfin, il était prévu d'organiser un Bureau délocalisé en Alta-Rocca, toutefois il est pour l'heure remis à une date ultérieure.

6/ Questions diverses :

Pat O'BINE s'enquiert de la date du séminaire des mandants qui devaient se tenir, initialement le 14 octobre.

La Présidente objecte qu'en effet, il y a une difficulté organisationnelle au niveau de la disponibilité des salles, nonobstant, cela devrait être organisé d'ici décembre.

Gérôme BOUDA signale que lors du Porto-Vecchio Film Festival, un échange s'est tenu au sujet du financement du cinéma et de l'audiovisuel, en présence de la Conseillère exécutive en charge des questions culturelles, qui a indiqué que la réforme du guide des aides se précisait. Il souhaite attirer l'attention de tous, sur la raréfaction des finances, pas un pouce de terrain ne sera cédé à la création, car il ne faut pas que l'on puisse imaginer que le financement de la culture puisse se faire sous forme de guichet et que l'argent de la culture doive financer la formation, l'éducation, la création et la diffusion des œuvres en général. A ce titre, il s'interroge sur la transmission de l'intégralité du rapport Emergences, que la Présidente avait sollicité.

La Présidente remercie Gérôme BOUDA pour cette restitution ; elle rappelle à l'Assemblée son entretien prévu jeudi matin -avant le début de la session de l'Assemblée de Corse- avec Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine, afin de faire un projet de calendrier de réunions avec la commission Azzione Culturale -comme cela se faisait auparavant-, pour travailler sur les différents règlements des aides mais aussi, tenter -si elle le souhaite bien sûr- de travailler sur une redéfinition de la politique publique de la Culture dans l'avenir, comme déjà initié avec Josepha GIACOMETTI ou Antonia LUCIANI ensuite.

Les notes déjà transmises lui seront rappelées, et une réunion pourrait être organisée dans le courant du mois, toutefois, une réunion de la commission Azzione culturale pourrait se tenir concomitamment pour réactualiser l'ensemble des propositions, des éléments mis en évidence et en sus rappeler le travail fait autour de l'Uperata Culturale.

André ANGELETTI souhaite pour sa part porter à la connaissance de l'Assemblée, une situation particulière car malheureusement la commission Agriculture n'est que très peu sollicitée par le Conseil Exécutif, en effet, seuls deux dossiers, ont fait l'objet d'une saisine l'année dernière (cf. défense de la filière caprine + défense sanitaire pour cette même filière). Or aujourd'hui il souhaite évoquer la question du pastoralisme qui est un pilier de l'économie rurale et de l'identité corse qui traverse une période de profond bouleversement. Il procède à un rappel de ce qu'est exactement le pastoralisme, c'est-à-dire un système d'élevage extensif qui est fondé sur l'exploitation des ressources naturelles disponibles pour nourrir le bétail -dans le pâturage en milieu naturel- qui repose sur une mobilité des troupeaux parfois sur une longue distance, la transhumance. Depuis 2019, la filière caprine a perdu un cheptel de 3000 têtes (pour des raisons de manque d'installation, de manque de reprise) et la filière ovine, 10 000 : ce chiffre important doit questionner voire inquiéter. La commission Agriculture doit mener une réflexion illustrée par des exemples, autour de problématiques telles que le vieillissement des éleveurs, le manque de relève, la pénibilité, la faible rentabilité, l'isolement, mais aussi le déclin des savoir-faire ou le morcellement des terres, l'accès au foncier ; cette commission pourrait être élargie à tous. Enfin, il tient à soulever un phénomène, à travers une prise de conscience et un blocage de la part de la profession agricole, au sujet d'un couple de jeunes éleveurs qui souhaitaient s'installer dans un village retiré, du rural profond dont ils étaient du reste, originaires : cette situation est ubuesque, et si elle ne peut être défendue, il ne reste que peu de choses à défendre. Par conséquent, cette réflexion collective est nécessaire afin d'analyser le devenir de la culture du pastoralisme ; à ce titre, il revient sur le PADDUC de 2015 avait mis en avant l'agriculture, qui était un point fort de ce document mais 10 ans après, il ne subsiste que peu de chose puisque l'autonomie alimentaire 2030 a été repoussée à 2050.

La Présidente remercie André ANGELETTI et réitère la proposition de réunion de la commission Agriculture

Denis LUCIANI s'exprime au nom de Jean DAL COLLETTTO, qui est absent ce jour pour des raisons de santé, au sujet de la diaspora et notamment du projet de loi de continuité territoriale qui vient d'être adopté pour la Sardaigne, par le ministre des Transports italien, avec bien entendu l'accord de la commission européenne, qui met en place un tarif diaspora avec des tarifs préférentiels, de ce type :

Tarif A : résidente

Tarif B : non résidente (génitori, filli, fratelli, sorelli, nonni, bisnonni, terzo grado...)

Ce tarif entre en vigueur sans délai et constituera sans aucun doute, l'objet d'un débat qui sera entamé dans le futur.

Hyacinthe CHOURY porte à la connaissance de l'Assemblée le Colloque de la CLE qui se déroulera mercredi 15 octobre prochain, avec pour une plus large diffusion, une retransmission en direct.

La Présidente partage le courrier de remerciement adressé par Monsieur le Recteur de l'Académie de Corse aux membres du CESECC qui ont participé aux différents ateliers et ont ainsi permis l'élaboration du Plan Scola Corsa 2030 ; vraisemblablement, ce document qui reprend les travaux menés par les 5 ateliers auxquels ont participé les représentants du Conseil, sera diffusé largement par le Rectorat.

Enfin, **la Présidente** conclut par l'envoi d'une note du Premier ministre à l'adresse des présidents de régions, des parlementaires, des maires quant à leur participation sur une réflexion pour une décentralisation avancée destinée à clarifier les compétences entre l'Etat et les Collectivités territoriales, sur de nombreux sujets. Ces réponses devront être apportées avant le 31 octobre dernier : il n'est pas certain que le Conseil soit sollicité, néanmoins, il est préférable de s'y préparer car certaines compétences sont déjà détenues, comme la santé, l'offre de soins de proximité, politique environnementale, urbanisme & logement, transport & mobilité, culture, tourisme et sport.

La Présidente a un dernier mot pour la saluer la démarche très émouvante de Nicolas DE PERETTI, auquel elle tient à souhaiter « un bon vent ».

La Présidente remercie l'ensemble des Conseillers pour leur attention et leur participation, souligne la qualité du travail de tous : Conseillers, équipe administrative et technique, avant de clore les débats et lever la séance à 13h30.

ANNEXE

Amendements projet d'avis 2025-39

PRUGETTU D'AVISU CESEC 2025-39¹
PROJET AVIS CESEC 2025-39

Rilativu à u
Relatif au

**Bilanciu d'andatura è pruspettive di a strategia di a Cullettività di Corsica
in materia di privenzione è di riduzione di e sparità suciale in quantu à a
salute²**

*Bilan d'étape et perspectives de la stratégie de la Collectivité de Corse en matière de
prévention et de réduction des inégalités sociales de santé*

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu a lettera di presentazione di u 18 di sittembre di u 2025 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u **Bilanciu d'andatura è pruspettive di a strategia di a Cullettività di Corsica in materia di privenzione è di riduzione di e sparità suciale in quantu à a salute ;**

Vu la lettre de saisine du 18 septembre de u 2025 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le **Bilan d'étape et perspectives de la stratégie de la Collectivité de Corse en matière de prévention et de réduction des inégalités sociales de santé ;**

Après avoir entendu, Madame Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du social, de la santé et de la lutte antivectorielle ;

À nant'à u raportu di Julie PANTALONI-BARANOVSKY, per a cummizssione precarietà - sulidarità, salute, cusioni suciale è abiatu ; sport è vita assuciativa, addunita ghjovi u 25 di sittembre di u 2025 ;

¹ votants 50;

Adopté à l'unanimité

² Rapport AC 2025/O2/240

37 *Sur rapport de Julie PANTALONI-BARANOVSKY, pour la commission précarité-solidarités,*
38 *santé, cohésion sociale et habitat ; sport et vie associative, réunie le jeudi 25 septembre 2025 ;*

39

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 30 septembre 2025, à Aiacciu
Prononce l'avis suivant**

***U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 30 di sittembre di u 2025, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita***

Le CESECC a été saisi, pour avis, du rapport de Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse relatif au *"bilan d'étape et perspectives de la stratégie de santé de la Collectivité de Corse en matière de prévention et de réduction des inégalités sociales de santé"*.

Cette stratégie, initiée en 2018 et renforcée depuis 2022, vise à répondre aux besoins de santé de la population corse dans une perspective intégrée, articulée autour du paradigme « One Health » et des déterminants sociaux de la santé. Elle se décline en quatre volets :

- ✓ Promotion de la prévention et réduction des inégalités sociales de santé ;
- ✓ Démographie médicale et accès aux soins spécialisés ;
- ✓ Trajectoire vers la création d'un Centre hospitalier universitaire (CHU) ;
- ✓ Création d'un pôle de recherche en petite enfance.

Le CESECC formule, sur le rapport soumis à son attention, les observations et recommandations suivantes :

1. Prévention et réduction des inégalités sociales de santé

Le CESECC salue l'action de la Collectivité de Corse en matière de prévention, notamment :

- ✓ Le développement de la Protection maternelle et infantile (PMI) et l'expérimentation unique au niveau national de suivi des enfants de 6 à 11 ans (A Casa Zitellina),
- ✓ La mise en place d'outils innovants comme le BuSS Campà bè,
- ✓ L'ouverture de centres de santé sexuelle, malgré des chiffres encore faibles pour les consultations relatives à la contraception, en partie dus à des freins comportementaux et sociétaux, ainsi qu'aux effets délétères de certaines formes de désinformation (notamment par l'accroissement de la diffusion de fake news par les réseaux sociaux, assimilables aux phénomènes rencontrés sur le sujet de la vaccination).

Il préconise de croiser les chiffres sur la contraception avec ceux sur la délivrance de moyens contraceptifs, ce qui permettrait d'affiner et d'ajuster la perception de la situation dans ce domaine.

Le CESECC souligne la nécessité de renforcer:

- La communication publique et la pédagogie de la prévention, notamment face aux fake news;
- La détection précoce des violences intrafamiliales.

Le CESECC suggère de se rapprocher de l'Agence régionale de santé (ARS) de Corse pour vérifier que la possibilité de créer de nouveaux Médicobus est encore ouverte (Cf. l'instruction nationale DGOS 2023/158, et le Médicobus du Taravo entré en service en février 2025). Le cas échéant, **il propose** de solliciter le lancement de nouveaux appels à projets en Cismonte et en Pumonte, comme cela avait été fait en 2024, pour tenter d'améliorer le maillage du territoire par ces dispositifs et d'intensifier les efforts entrepris pour améliorer l'accès aux soins et à une meilleure prévention.

2. Démographie médicale et accès aux soins

Le CESECC revient sur le constat largement partagé d'une forte tension sur certaines spécialités (neurologie, rhumatologie, pneumologie, dermatologie), aggravée par le vieillissement des praticiens.

Le CESECC relève que des dispositifs incitatifs sont engagés (contrats avec l'ARS, stages d'internes en médecine, téléconsultation, plateau d'imagerie à Corte), **mais souligne** :

- ✓ L'importance de renforcer l'attractivité des territoires ruraux auprès des praticiens;
- ✓ La nécessité d'anticiper les besoins sur des spécialités non couvertes par l'étude (cardiologie, psychiatrie et pédopsychiatrie, gériatrie) ;
- ✓ L'urgence de structurer des solutions durables pour réduire les délais d'accès aux spécialistes;
- ✓ La nécessité de renforcer le transport à caractère médico-social des patients, dans les zones de faible densité médicale.

Par ailleurs, le dispositif national "Un médecin près de chez vous" vise à la lutte contre les déserts médicaux, dans des intercommunalités identifiées comme "prioritaires/zones rouges" (faible densité médicale, forte proportion d'Affections de longue durée (ALD), éloignement des services urgents, faibles effectifs de jeunes médecins). L'ARS prévoit des contrats d'appui et une montée en charge dès le début 2026. **Le CESECC préconise** que

109 la Collectivité de Corse intervienne aux côtés de l'ARS **notamment pour aider les EPCI**
110 **Pasquale PAOLI et de l'Orient, qui en bénéficient, à atteindre les objectifs tant en**
111 **matière d'installation de médecins solidaires, qu'en création d'infrastructures d'accueil et**
112 **de fourniture de matériel médical.** ~~pour accompagner les médecins qui seraient~~
113 ~~volontaires.~~

114 Le **CESECC préconise** la recherche de voies et moyens pour accompagner d'autres
115 territoires dans la mise en place d'un tel dispositif.

116 **3. Trajectoire vers la création d'un CHU**

117 **Le CESECC prend** acte des avancées obtenues :

- 118 ✓ Ouverture à Corte du premier cycle d'études médicales ;
- 119 ✓ Prise en compte par le Gouvernement de la demande de création d'un CHU d'ici
120 2030 ;
- 121 ✓ Engagement sur la rénovation du Centre hospitalier à Bastia, et la création de
122 plateaux techniques correspondant tant aux attentes des patients qu'à celles des
123 praticiens.

124
125 **Le CESECC insiste** sur :

- 126 ✓ L'importance de prioriser, de structurer et de consolider la recherche insulaire
127 autour d'un projet universitaire (virologie, Sclérose en plaques (SEP), impacts du
128 climat et du tourisme de masse...) ;
- 129 ✓ Le rôle structurant du CHU dans l'attractivité des spécialités médicales et dans la
130 formation locale des professionnels ;
- 131 ✓ Le besoin de disposer d'un CHU multisites public-privé pour l'ensemble de la
132 population

133 **L4. Petite enfance et recherche**

134 Le projet de pôle de recherche en petite enfance, en partenariat avec l'Institut Boris
135 Cyrulnik, est salué comme un investissement stratégique à long terme. Il associe :

- 136 ✓ Une meilleure prise en compte des 1 000 premiers jours de l'enfant ;
- 137 ✓ L'intégration de la langue et de la culture corses ;
- 138 ✓ L'adaptation des modes d'accueil aux besoins des familles.

139
140 **Le CESECC relève** toutefois :

- ✓ Un déficit de places séquencées ou perlées en crèches, adaptées aux besoins des parents qui n'ont pas besoin d'un dispositif à plein temps ;
- ✓ Une pratique des établissements qui, probablement pour des raisons économiques et de rentabilité, privilégient l'accueil à plein temps.
- ✓ La faible attractivité du métier d'assistante maternelle ;
- ✓ L'importance, dès la petite enfance, d'offrir aux enfants la possibilité d'acquisition de plusieurs langues (effets bénéfiques prouvés chez des enfants trilingues).

Il recommande de développer des dispositifs incitatifs pour soutenir la diversification de l'offre (crèches familiales, par exemple) et la valorisation de ces professions (veille proactive sur les évolutions législatives).

Il préconise aussi la mise à l'étude d'un dispositif de soutien qui permettrait aux établissements de proposer des places séquencées, ou perlées.

5. Gérontologie, aide à domicile et filières de formation

Le CESECC se félicite de la création du Gérontopôle de Corse et du développement de formations nouvelles (cadres de santé, manipulateurs radio).

Toutefois, **il alerte** sur :

- ✓ La pénurie d'infirmiers coordinateurs de Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), nécessitant des formations adaptées ;
- ✓ Le manque d'attractivité des métiers de l'aide à domicile et la précarité de certains salariés de ce secteur, liée à la multiplicité des modes d'intervention.

Il invite à une réflexion spécifique sur le bien vieillir en Corse, qui passe par la qualification, la valorisation et la stabilisation de ces métiers, qui devraient relever d'une véritable filière professionnelle, comme il l'a préconisé dans son rapport d'autosaisine "*Invichjà in casa soia*".

Par ailleurs, **le CESECC souhaite**, en parallèle, relever un point particulier qui concerne les locuteurs en langue corse. En effet, nombre de personnes âgées parlent le Corse de façon, parfois, presque exclusive. **Le CESECC constate** à regret une carence en orthophonistes corsophones, **et suggère** de conduire une réflexion pour y pallier (formation, maillage du territoire, etc.). **Il considère** que, pour cette problématique particulière, s'il est évident que les personnes âgées sont directement concernées, des personnes bilingues de tous âges nécessitant un recours à des séances d'orthophonie, pour diverses raisons, pourraient bénéficier d'un tel dispositif, dépassant la seule problématique du grand âge.

6. Santé et environnement

175 **Le CESECC souligne** la pertinence de l'approche « One Health » mais invite à l'élargir
176 vers les concepts transversaux d'Eco Health (biodiversité, environnement) et de Planetary
177 Health (durabilité, économie), en intégrant une évaluation des impacts
178 environnementaux et économiques relatifs aux points suivants :

- 179 ✓ Les phénomènes d'anthropisation induits par l'économie du tourisme ;
- 180 ✓ L'artificialisation des sols et du littoral ;
- 181 ✓ Le comblement des zones humides ;
- 182 ✓ La surfréquentation des sites terrestres et maritimes ;
- 183 ✓ L'insuffisance en infrastructures de santé face à l'importance de ces flux ;
- 184 ✓ Les risques accrus de propagation d'agents infectieux ;
- 185 ✓ Les effets prégnants du réchauffement climatique sur la santé.

186 **Il suggère** que ces notions pourraient avantageusement être intégrées aux projets de
187 recherche qui sont menés à l'Università di Corsica en matière de santé et
188 d'environnement.

189 En conclusion, **le CESECC prend acte** de la transmission du bilan d'étape présenté par
190 le Conseil exécutif de Corse.

191 **Il salue** la dynamique de prévention et d'innovation sociale engagée par la Collectivité,
192 en particulier sur la petite enfance et l'accompagnement des publics vulnérables, ainsi que
193 l'ensemble des réalisations menées à bien depuis l'adoption de la stratégie de santé.

194 **Il rappelle** la nécessité de prendre en compte les points de vigilance suivants :

- 195 ✓ Déficit médical persistant ;
- 196 ✓ Coordination interinstitutionnelle ;
- 197 ✓ Formation insuffisante dans certains métiers du soin et de l'accompagnement ;
- 198 ✓ Inégalités territoriales.

199 **Il recommande :**

- 200 ✓ De renforcer la communication publique en matière de prévention et de
201 contraception,
- 202 ✓ D'anticiper les besoins dans les spécialités non couvertes par l'étude,
- 203 ✓ De soutenir la création et la valorisation des filières médico-sociales (SSIAD,
204 assistantes maternelles, etc.),
- 205 ✓ D'intégrer davantage les enjeux environnementaux et économiques dans les
206 politiques de santé,

207 ✓ De consolider les partenariats pour garantir la réussite du projet de CHU et
208 l'attractivité médicale de la Corse.

209 Enfin, **le CESECC réaffirme** son soutien à une stratégie corse de santé ambitieuse,
210 intégrée et adaptée aux réalités insulaires, **et souligne** de nouveau l'importance de la
211 création d'un CHU multisites pour la Corse.

212

213

La Présidente,

214

Marie-Jeanne NICOLI